

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ</p>	<p>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p>Délibération n° D20221121-18 Du 21 novembre 2022 <b>BÂTIMENT D'ACCUEIL SPORTS PLEINE NATURE</b> <b>SUBVENTION ENVELOPPE TERRITORIALISÉE 2023</b> <b>DÉPARTEMENT DE LA LOIRE</b></p>
---	---	--

Nombre de membres		Date de la convocation	16.11.2022
Afférents au conseil municipal	15	Date d'affichage	16.11.2022
En exercice	15		
Qui ont pris part à la délibération	14	Pouvoir	4

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un du mois de novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BÉAL, Maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MOUTON J (9)

Absents : MAILLET-BERT P – BONNVAUX V – PITAVY A - JOUMARD-DESSALCES S – PAULET N – MOUTON J (6)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

**BÂTIMENT D'ACCUEIL SPORTS PLEINE NATURE**  
**SUBVENTION ENVELOPPE TERRITORIALISÉE 2023**  
**DÉPARTEMENT DE LA LOIRE**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le projet de création d'un bâtiment d'accueil sports pleine nature est susceptible de bénéficier d'un financement du Département de la Loire dans le cadre des enveloppes territorialisées.

**Coût estimatif des travaux : 330 000 € HT**

**Coût global de l'opération à 397 000 € HT**, honoraires de maîtrise d'œuvre et frais divers inclus.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :**

- **sollicite** l'octroi d'une subvention auprès du Département de la Loire dans le cadre des enveloppes territorialisées 2023 ;
- **s'engage** à réserver au budget les crédits nécessaires ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ont signé au registre tous les membres présents. Fait à Usson en Forez, le 22 novembre 2022.



Le Maire Hervé BÉAL

La secrétaire de séance, Josette FOLLÉAT

